

Consultation formelle des opérateurs sur le projet RIP très haut débit du Département du Lot

LIÉE AU DOSSIER FSN PHASE 1
DÉPOSÉ LE 16 OCTOBRE 2014
PAR LE DÉPARTEMENT DU LOT

Juin 2015

LOT
LE DÉPARTEMENT

COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET

Monsieur le Président du Département du Lot

Direction des Infrastructures et de l'Aménagement
Service Affaires économiques

Avenue de l'Europe – Regourd – BP 291 – 46005 Cahors cedex 9

Tél. : 05 65 53 40 00 / Fax : 05 65 53 41 09

Courriel : economie.dia@lot.fr

MODALITES DE LA CONSULTATION FORMELLE

Date limite de réponse : date de publication sur le site de l'ARCEP + 2 mois

Réponse par courrier recommandé avec accusé de réception
+ copie par courriel à jean-paul.favre@lot.fr

MODALITES POUR ACCEDER AUX DOCUMENTS

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) peut être téléchargé à l'adresse suivante : <http://lot.fr/sites/lot.fr/files/SDTAN-Lot-juin2015.pdf>

Il s'agit de la version 2 de juin 2015 qui remplace la première version d'avril 2012.
Elle n'est pas encore publiée sur le site de l'ARCEP au lancement de la présente consultation.

Ce document est également disponible sur simple demande auprès de Monsieur Jean-Paul FAVRE, en charge du projet dont les coordonnées sont les suivantes :

Courriel : jean-paul.favre@lot.fr

Téléphone : 05 65 53 43 34

SOMMAIRE

Coordonnées du porteur de projet	2
Modalités de la consultation formelle	2
Modalités pour accéder aux documents	2
1 Synthèse	4
2 Introduction	4
3 Mix-technologique de la phase 1 du RIP	4
3.1 FTTH / FTTE / FTTO	5
3.2 Montée en débit FTTN (à base de PRM)	7
3.3 Radio	7
3.4 Satellite	7
3.5 Sites prioritaires	7
3.6 Collecte NRA	7
3.7 Collecte de points hauts mobiles	8
4 Échéancier de mise en œuvre	8
5 Signaler une intention de déploiement	9
6 Questions diverses	10
ANNEXE 1 : liste des 101 sites FTTN (PRM)	11
ANNEXE 2 : cartes des zones d'aménagement FTTH et FTTN (PRM)	13

1 SYNTHÈSE

Composante	Détail
Fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH)	5 plaques regroupant plusieurs milliers de prises pour attirer les opérateurs exploitants : Figeac (9 500 prises), Luzech – Prayssac – Puy L'Evêque (7 500), Bretenoux – Saint-Céré (9 000), Gourdon (5 600), Souillac (4 000) soit un total de 35 840 prises
Raccordement fibre des bâtiments prioritaires (FTTE, FTTO)	Bâtiments (éducation, formation, santé, administration, tourisme, entreprises) et ZAE situés à moins de 100m des réseaux de transport et collecte, ou justifiant un besoin urgent de très haut débit. 100 sites
Amélioration de la desserte DSL	<ul style="list-style-type: none"> • Montée en débit FTTN (PRM) sur 101 SR soit 13 670 lignes • Fibrage des NRA encore non opticalisés : 7 NRA retenus sur 20, soit 2 000 lignes
Couverture radio des poches d'habitation restantes	Réseau hertzien pour couvrir les foyers < 2 Mbits/s, non pris en compte dans les actions précédentes et formant des poches d'au moins 10 foyers : 36 à 180 poches d'habitations recensées pour un total de 600 à 3 500 foyers
Accès par satellite	Habitat isolé < 4 Mbits/s pour lequel toutes les technologies précédentes sont écartées, soutien financier à l'équipement et à l'installation du kit d'accès internet par satellite. Hypothèse : subvention de 1 000 foyers sur 3 600 habitations recensées

2 INTRODUCTION

Le paragraphe 1.2.2 du cahier des charges de l'appel à projets « Réseaux d'initiative publique » du Plan France très haut débit (PFTHD) prévoit un mécanisme de mise en consultation publique des projets des collectivités territoriales souhaitant bénéficier du fonds pour la société numérique (FSN). Après une phase de concertation préalable visant à engager des discussions avec les opérateurs privés sur leurs zones d'intervention respectives, les collectivités territoriales candidates au FSN doivent procéder à consultation formelle visant à connaître précisément les éventuels projets de déploiements précis et détaillés des opérateurs privés sur les territoires.

Une réunion de concertation a eu lieu à Cahors avec les opérateurs, pour leur présenter le projet du département lotois, le 16 septembre 2014. Le compte-rendu et la liste des opérateurs présents et excusés sont disponibles sur demande auprès du Département du Lot.

Le présent document constitue la « consultation formelle des opérateurs ».

3 MIX-TECHNOLOGIQUE DE LA PHASE 1 DU RIP

La présente section synthétise le mix-technologique retenu pour la phase 1 du RIP, objet de la demande de subvention FSN.

3.1 FTTH / FTTE / FTTO

Les 5 plaques regroupant chacune plusieurs milliers de prises afin d'attirer les opérateurs commerciaux, et centrées sur les principales villes :

- Figeac (9 500 prises)
- Bretenoux – Saint-Céré (9 000 prises)
- Gourdon (5 600 prises)
- Souillac (4 000 prises)
- Luzech – Prayssac – Puy L'Evêque (7 500 prises)

Ces 5 plaques rassemblent un total de 35 840 prises en phase 1.

La carte ci-dessous représente en marron ces 5 plaques FTTH :

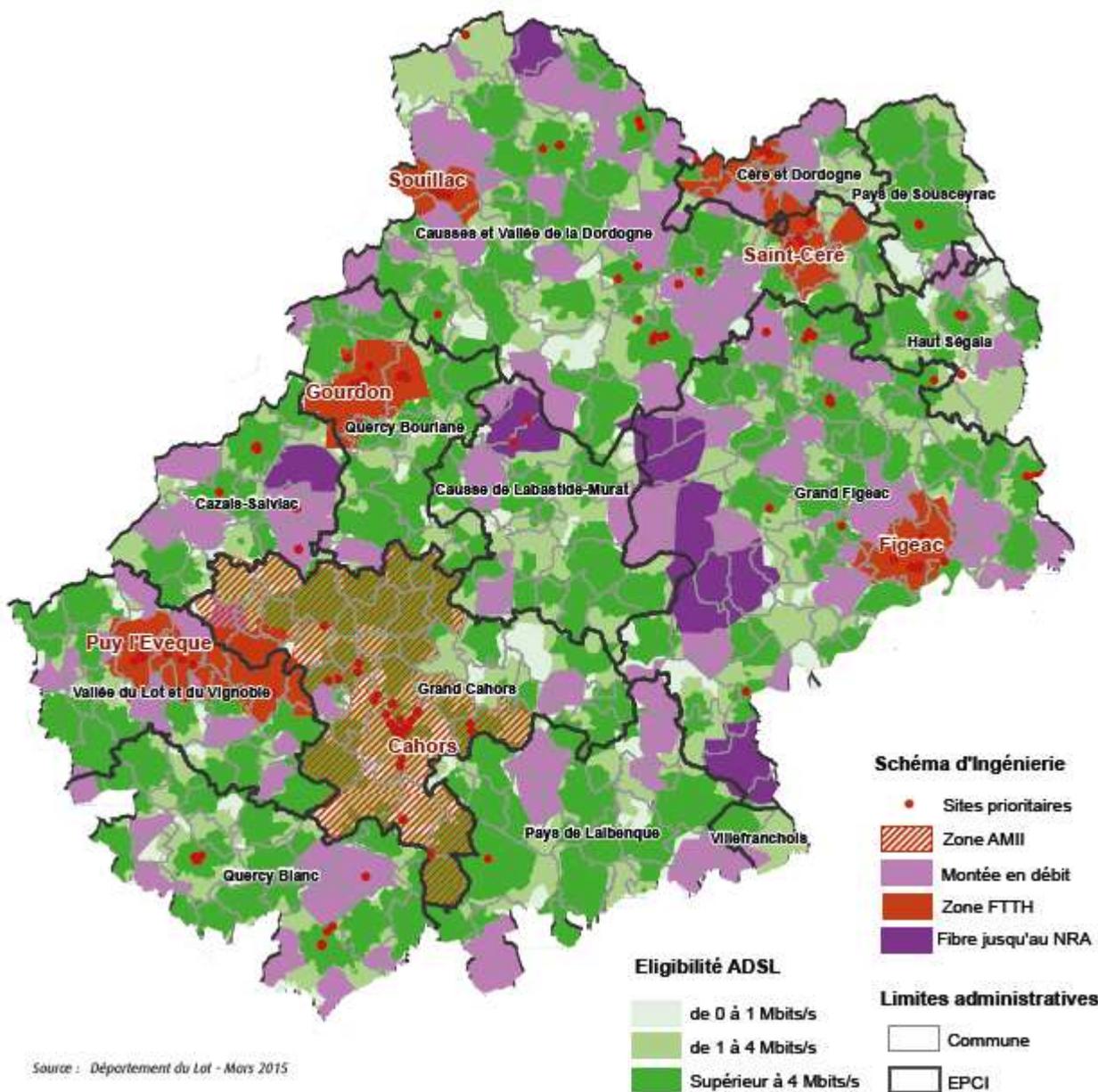


Figure 1 Zones d'aménagement FTTH et FTTN (PRM)

Ces déploiements sont prévus en dehors du périmètre AMII qu'Orange a confirmé courant 2014 se limitant aux 30 communes suivantes (correspondant au périmètre de l'agglomération du Grand Cahors au 1^{er} janvier 2012) :

Commune	Code INSEE	Population
Arcambal	46007	871
Boissières	46032	356
Cahors	46042	20 093
Caillac	46044	568
Calamane	46046	433
Catus	46064	929
Cieurac	46070	407
Crayssac	46080	695
Espère	46095	947
Fontanes	46109	456
Francoulès	46112	216
Gigouzac	46119	216
Labastide-du-Vert	46136	227
Labastide-Marnhac	46137	994

Commune	Code INSEE	Population
Lamagdelaine	46149	755
Laroque-des-Arcs	46156	471
Le Montat	46197	967
Les Junies	46134	258
Lherm	46171	229
Maxou	46188	223
Mechmont	46190	115
Mercuès	46191	1 069
Montgesty	46205	272
Nuzéjols	46211	313
Pontcirq	46223	152
Pradines	46224	3 224
Saint-Denis-Catus	46264	205
Saint-Médard	46280	164

La liste des communes concernées par un déploiement FTTH dans le cadre du réseau d'initiative publique du département du Lot est la suivante :

Commune	INSEE	Nb prises
Communauté de communes Cère et Dordogne		
Belmont-Bretenoux	46024	285
Biars-sur-Cère	46029	1256
Bretenoux	46038	1038
Gagnac sur Cère	46117	255
Girac	46123	225
Glanes	46124	37
Prudhomat	46228	125
Puybrun	46229	803
Saint-Michel-Loubéjou	46284	322
Tauriac	46313	161
Communauté de communes Cazals-Salviac		
Dégagnac	46087	112
Communauté de communes Grand Figeac		
Béduer	46021	25
Camboulit	46052	33
Capdenac	46055	96
Faycelles	46100	19
Figeac	46102	8690
Lissac-et-Mouret	46175	288
Lunan	46180	23
Planioles	46221	315
Viazac	46332	33
Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne		
Bannes	46017	17
Frayssinhes	46115	80

Lachapelle-Auzac	46145	152
Lanzac	46153	92
Pinsac	46220	57
Saint-Céré	46251	3505
Saint-Jean-Lespinasse	46271	42
Saint-Laurent-les-Tours	46273	636
Saint-Paul-de-Vern	46286	9
Saint-Vincent-du-Pendit	46295	122
Souillac	46309	3661
Communauté de communes Quercy Bouriane		
Concorès	46072	23
Gourdon	46127	3969
Payrignac	46216	144
Saint-Clair	46259	13
Le Vigan	46334	1430
Communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble		
Albas	46001	166
Anglars-Juillac	46005	125
Castelfranc	46062	466
Lagardelle	46147	101
Luzech	46182	1274
Parnac	46214	358
Pescadoires	46218	102
Prayssac	46225	2607
Puy-l'Evêque	46231	2188
Saint-Vincent-Rive d'Olt	46296	27
Vire-sur-Lot	46336	43

3.2 Montée en débit FTTH (à base de PRM)

Pour accompagner ce déploiement FTTH, le projet de phase 1 prévoit 101 nœuds à raccorder en fibre et équiper en PRM pour doper le débit ADSL de 13 670 lignes téléphoniques.

Les zones arrière de SR équipées en montée en débit sont représentées en mauve sur la carte ci-avant. La liste des communes est précisée en Annexe 1.

L'attention des opérateurs est particulièrement attirée sur le contexte de l'existant en matière de haut-débit DSL décrit dans le chapitre 6.

3.3 Radio

En complément des déploiements FTTH et FTTH, il restera des zones inéligibles à 2 Mbits/s qui seront traitées en priorité par un déploiement radio pour les hameaux regroupant au moins une dizaine de foyers.

3.4 Satellite

Pour les foyers non concernés par le FTTH ou la montée en débit cuivre FTTH, et trop isolés pour être desservis en radio terrestre, une subvention pour la fourniture et l'installation de kits de connexion par satellite est prévue. Elle a été quantifiée à 1 000 kits.

3.5 Sites prioritaires

Il a été adjoint à ce projet une composante ciblant les sites prioritaires (administration, santé, éducation, entreprises, ZAE/ZIR, ...) définie à l'occasion du SDTAN. Il s'agit de traiter les situations d'urgence existantes ou à venir à court terme en raccordant en FTTO les entreprises et les administrations pour lesquelles un besoin de très haut débit à court terme a été identifié.

Le principe d'intervention consiste à collecter en fibre optique les ZAE, les grosses entreprises, les bâtiments de santé, d'éducation ou d'administrations situés à proximité immédiate du réseau de transport FTTH ou FTTH établie en phase 1. Les bâtiments localisés en zone AMII et dans les plaques FTTH RIP phase 1 sont exclus de cette composante "sites prioritaires".

3.6 Collecte NRA

On dénombre actuellement 20 NRA non fibrés dans le département du Lot et 5 au voisinage proche (Tarn-et-Garonne et Dordogne) desservant des foyers dans le Lot. La grande majorité des ces NRA ne dispose pas de l'ADSL2+.

Code NRA	Commune	ADSL2+
24050BZ2	BORREZE	non
460278KA	BERGANTY	oui
46039BG9	BRENGUES	non
46049C4V	CALVIGNAC	oui
82117CLC	COULOUSSAC	non
46273CY3	ST-LAURENT-TOURS	non
46087DEG	DEGAGNAC	non
46094EPL	ESPEDAILLAC	non
46097ES2	ESTAL	non
46122GNT	GINTRAC	non
46129GR7	GREALOU	non
46298HSJ	SARRAZAC	non
46090LCR	DURBANS	non

Code NRA	Commune	ADSL2+
46154LR4	LARAMIERE	non
46183MRC	MARCILHAC SUR CELE	non
46202MDO	MONTDOUMERC	oui
46204MFA	MONTFAUCON	non
46223PON	PONTCIRQ	oui
82148PUE	PUYLAROCQUE	oui
46240ROC	ROCAMADOUR	oui
46270SJ2	SAINT JEAN DE LAUR	non
46315TEY	TEYSSIEU	non
462183TRJ	TREJOULS	non
82189VAZ	VAZERAC	non
46327VCO	CONSTANT VALROUFIE	non

Afin de répondre aux urgences d'abonnés xDSL dont les débits sont bridés du fait de la contention sur les réseaux de collecte de leur NRA, il est prévu d'établir des liaisons de collecte fibre jusqu'à ces NRA. Pour maintenir le montant du projet global dans une enveloppe financière acceptable pour l'ensemble des partenaires, seuls 7 NRA sont ciblés dont celui de Montfaucon qui est déjà raccordé à l'infrastructure de fourreaux du département et pour lequel un investissement minimal est à prévoir :

Code NRA	Commune	ADSL2+	Nb lignes
46039BG9	BRENGUES	non	197
46087DEG	DEGAGNAC	non	533
46094EPL	ESPEDAILLAC	non	192
46298HSJ	SARRAZAC	non	273
46183MRC	MARCILHAC SUR CELE	non	200
46270SJ2	SAINT JEAN DE LAUR	non	223
46204MFA	MONTFAUCON	non	390

La collectivité validera le choix définitif des NRA après concertation avec les opérateurs pour s'assurer qu'ils mettront en œuvre les équipements complémentaires nécessaires à l'amélioration du service ADSL.

3.7 Collecte de points hauts mobiles

L'intervention de la collectivité visera également à favoriser l'implantation des opérateurs sur les sites points hauts des réseaux mobiles pour la 2G, 3G ou 4G.

4 ÉCHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

Cette première phase vise à être mise en place dans un délai de 5 ans.

5 SIGNALER UNE INTENTION DE DEPLOIEMENT

Si un opérateur tiers identifie un recouvrement entre le périmètre de déploiement public prévu dans le dossier FSN Phase 1 du Département du Lot et son propre périmètre de déploiement de réseau haut et très haut débit, il est invité à le signaler à la collectivité. Pour cela, l'opérateur doit adresser un courrier au Département du Lot, aux coordonnées indiquées en page 2 du présent document.

Ce courrier comportera à minima les indications suivantes :

- indication du périmètre et du nombre de prises concernés ;
- nature des travaux (FTTH, FTTN, création de NRA-xy,...) ;
- planning de réalisation des travaux ;
- détail du montant des investissements par années et par prises pour chaque commune concernée.

L'opérateur tiers dispose d'un délai de deux mois à compter de la date de publication de cette consultation.

La Collectivité souhaite qu'une copie de la réponse de l'opérateur soit également envoyée par courriel à M. Jean-Paul Favre.

Cette consultation constitue une opportunité pour les opérateurs présents lors de la réunion de concertation du 16 septembre 2014 à Cahors de confirmer par écrit leurs observations et/ou de préciser celles-ci, notamment en relation avec les évolutions récentes du cahier des charges « France très haut débit – Réseaux d'initiative publique (version 2015) ».

En particulier, la collectivité souhaiterait des compléments sur les points suivants :

- les opérateurs de réseaux mobile ou radio concernant le fibrage des points hauts (composante « raccordement des points hauts des zones blanches des réseaux mobiles »)
- les opérateurs nationaux ou sub-locaux du segment « entreprises » sur les offres FTTE en mode BLOM, FTTO
- les opérateurs nationaux ou locaux en matière de collecte « fibre » au NRA/NRO
- les opérateurs locaux en matière d'offres FTTH activées.

6 QUESTIONS DIVERSES

Le Département du Lot, a deux spécificités fortes, en matière de couverture haut-débit filaire :

- nombre faible de sites NRA dégroupés (31 sites sur 164 à ce jour) et pourcentage faible de lignes potentiellement dégroupables (de l'ordre de 52%)
- présence d'un parc de très petits sites NRA résultant de la mise en œuvre du plan de neutralisation des grands multiplexeurs par Orange.

A ce jour, 41 grands multiplexeurs neutralisés sur 53 prévus dans le Lot. Les NRA résultants comptent chacun entre 50 et 200 lignes. Ils sont tous non-dégroupés, bien que fibrés par Orange jusqu'au NRA d'origine. Sur les derniers sites mis en service, le VDSL2 a été activé.

L'attention des opérateurs est attirée sur la faible proportion de sites FTTN à base de l'offre PRM ciblés dont le NRA d'origine est aujourd'hui dégroupé (53 sur 101).

A cet égard, les opérateurs et les fournisseurs d'accès internet (FAI) sont invités à préciser leurs intentions sur les points listés ci-dessous, en développant les problématiques de disponibilité et de qualité de la collecte, de taille des NRA, et de conditions d'accès, de dispersion géographique :

1. dégroupage des NRA actuels
2. dégroupage des NRA-MeD résultant du programme de neutralisation des multiplexeurs ou de la composante FTTN avec montée en débit PRM du projet RIP phase 1
3. ouverture des services VDSL2 sur les NRA et sur les NRA-MeD
4. ouverture du service TV/DSL dans le cadre de la régulation ARCEP (analyse du marché 4 - 2014)
5. points hauts des réseaux radios mobiles (2G, 3G, 4G), existants ou induits par le programme « zones blanches de réseaux mobiles » (cf. 1.5.4 du cahier des charges FSN 2015), susceptibles de constituer un élément d'infrastructure pour la composante radio fixe du projet RIP phase 1 évoquée au paragraphe 3.3.

Si nécessaire, ces points particuliers pourront faire l'objet d'échanges bilatéraux avec la collectivité.

ANNEXE 1 : LISTE DES 101 SITES FTTN (PRM)

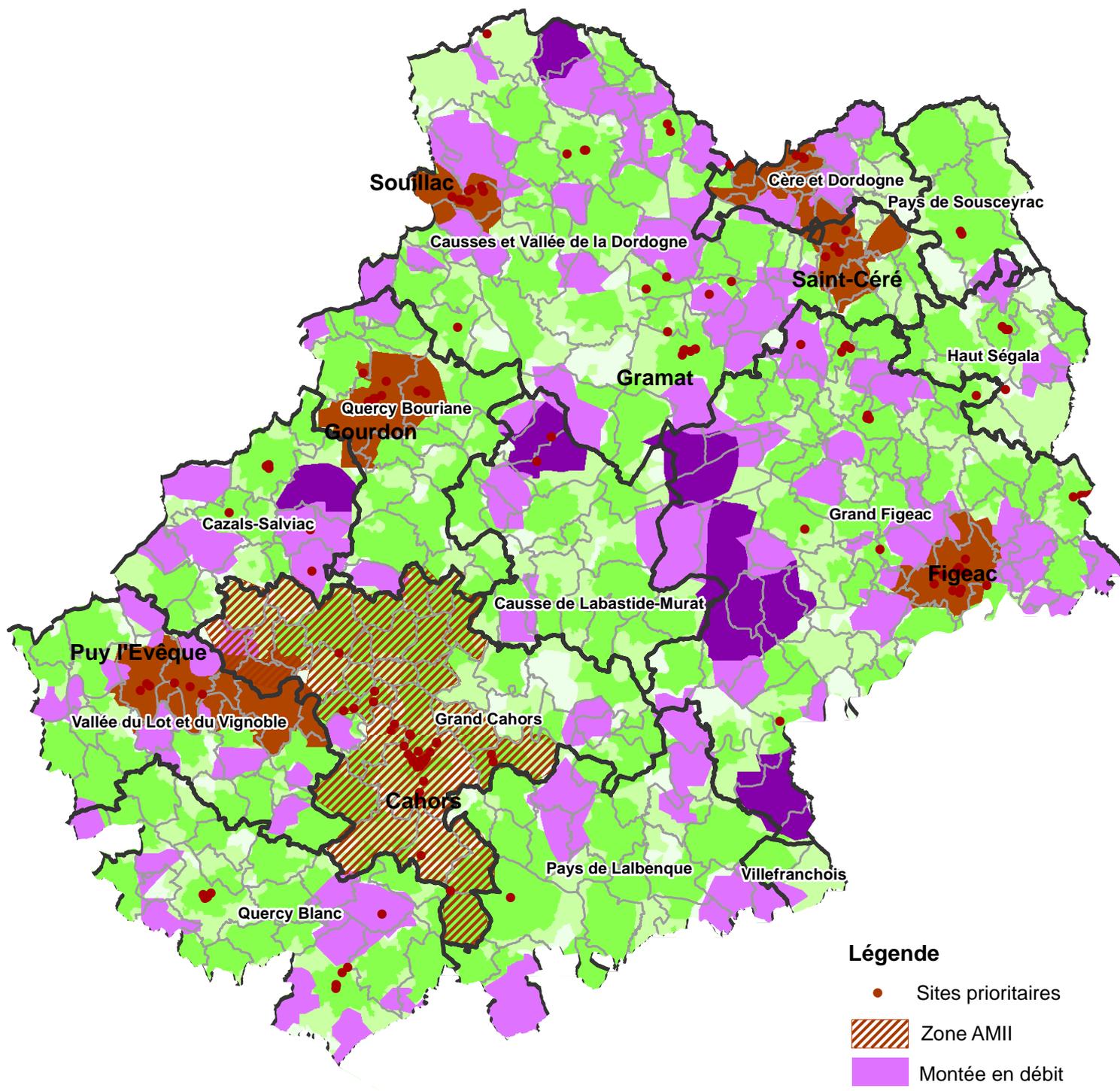
Code sous-répartiteur	Communes	Nombre de lignes
46301SAUCENSRP/CEN	ALBAS	68
46062CTFANGSRP/ANG	ANGLARS-JUILLAC	87
46176LIVASSSRP/ASS	ASSIER	360
46170LEYAYNSRP/AYN	AYNAC	326
46227PROBAUSRP/BAU	BEAUREGARD	265
46035BS7BEDSRP/BED	BÉDUER	328
46202MDOBEFSRP/BEF	BELFORT-DU-QUERCY	175
46278STMBMOSRP/BMO	BELMONTET	67
46330VAYBETSRP/BET	BÉTAILLE	469
46128GRTBIOSRP/BIO	BIO	148
46320TFUBOUSRP/BOU	BOUZIÈS	72
46045CAJCADSRP/CAD	CADRIEU	89
46163LDCCAHSRP/CAH	CAHUS	63
46035BS7FUMSRP/FUM	CAMBES	53
46035BS7CAMSRP/CAM	CAMBOULIT	78
46108FN7CAMSRP/CAM	CAMBURAT	99
46102FIGROQSRP/ROQ	CAMBURAT	227
46055CDCCLASRP/CLA	CAPDENAC	105
46058RENMAGSRP/MAG	CARENAC	54
46018B2TCLUSR/CLU	CARLUCET	88
46114FRYCASSRP/CAS	CASSAGNES	131
46063CANLAUSRP/LAU	CASTELNAU-MONTRATIER	98
46063CANAUSRP/AUR	CASTELNAU-MONTRATIER	78
46063CANMUSSRP/MUS	CASTELNAU-MONTRATIER	59
46320TFUCENSRP/CEN	CÉNEVIÈRES	111
46158LASCEZSRP/CEZ	CÉZAC	53
46029BRECRNSRP/CRN	CORNAC	174
46323USSFIASRP/FIA	CRAS	50
46073CCOCRESRP/CRE	CREMPS	119
46293STSCRYSRP/CRY	CREYSSE	185
46101FELCUZSRP/CUZ	CUZAC	83
46191MERDOUSRP/DOU	DOUELLE	293
46089DURGIRSRP/GIR	DURAVEL	106
46073CCOESCSRP/ESC	ESCLAUZELS	124
46143LACESPSRP/ESP	ESPEYROUX	78
46152MOTCAMSRP/CAM	FAJOLES	120
46103FLGLAMSRP/LAM	FLAUGNAC	54
46090LCRFLASRP/FLA	FLAUJAC-GARE	74
46108FN7FOUSRP/FOU	FOURMAGNAC	70
46029BREPORSRP/POR	GAGNAC-SUR-CÈRE	284
46083CREGARSRP/GAR	GIGNAC	53
46204MFAGINSRP/GIN	GINOUILAC	62
46029BREGLASRP/GLA	GLANES	114
46128GRTLONSRP/LON	GRAMAT	88
46231PUYGRESRP/GRE	GRÉZELS	175
46176LIVGRESRP/GRE	GRÈZES	93
46172LHOLABSRP/LAB	LABASTIDE-MARNHAC	204
46172LHORAUSRP/RAU	LABASTIDE-MARNHAC	105
46138LBMCROSRP/CRO	LABASTIDE-MURAT	51

Code sous-répartiteur	Communes	Nombre de lignes
46309SOULAMSRP/LAM	LACHAPELLE-AUZAC	188
46309SOULACSRP/LAC	LACHAPELLE-AUZAC	117
46309SOULANSRP/LAN	LANZAC	262
46255CIRLAUSRP/LAU	LAURESSES	80
46087DEGLAVSRP/LAV	LAVERCANTIERE	189
46128GRTLAVSRP/LAV	LAVERGNE	248
46143LACBURSRP/BUR	LE BOURG	104
46172LHOMONSRP/MON	LE MONTAT	163
46201MCULEBSRP/LEB	LEBREIL	86
46101FELLENSRP/LEN	LENTILLAC-SAINT-BLAISE	53
46062CTFJUNSRP/JUN	LES JUNIES	74
46102FIGLISSRP/LIS	LISSAC-ET-MOURET	255
46173LIMLUGSRP/LUG	LUGAGNAC	70
46055CDCLUNSRP/LUN	LUNAN	303
46066C2ZMRMSRP/MRM	MARMINIAC	167
46152MOTMASSRP/MAS	MASCLAT	175
46293STPIGSRP/PIG	MAYRAC	77
46339NESMAYSRP/MAY	MAYRINHAC-LENTOUR	167
46003ALVMIESRP/MIE	MIERS	227
46066C2ZMCLSRP/MCL	MONTCLÉRA	143
46101FELMTRSRP/MTR	MONTREDON	95
46152MOTNADSRP/NAD	NADAILLAC-DE-ROUGE	95
46172LHOPERSRP/PER	PERN	146
46309SOUPINSRP/PIN	PINSAC	292
46225PRANIASRP/NIA	PRAYSSAC	164
46029BREPRUSRP/PRU	PRUDHOMAT	352
46090LCRQUISRP/QUI	QUISSAC	82
46240ROCMFRSRP/MFR	ROCAMADOUR	60
46114FRYCAPSRP/CAP	SAINT-CAPRAIS	55
46254CHEVILSRP/VIL	SAINT-CHELS	64
46216PYGMADSRP/MAD	SAINT-CIRQ-MADELON	60
46330VAYDENSRP/DEN	SAINT-DENIS-LÈS-MARTEL	117
46268STGMASRP/MAS	SAINT-GÉRY	68
46101FELSTJSRP/STJ	SAINT-JEAN-MIRABEL	224
46162ZESSMVS RP/SMV	SAINT-MARTIN-DE-VERS	51
46320TFUSMASRP/SMA	SAINT-MARTIN-LABOUVAL	126
46143LACMAUSR P/MAU	SAINT-MAURICE-EN-QUERCY	94
46251STCPATSRP/PAT	SAINT-MÉDARD-DE-PRESQUE	74
46330VAYMICS RP/MIC	SAINT-MICHEL-DE-BANNIÈRES	161
46182LUZROQSRP/ROQ	SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT	57
46278STMSAUSR P/SAU	SAUX	61
46160LAQSENSRP/SEN	SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE	79
46089DURSOTSRP/SOT	SOTURAC	120
46232QROBORSRP/BOR	STRENQUELS	345
46120MAUTHESRP/THE	THÉDIRAC	181
46128GRTTHE SRP/THE	THÉGRA	164
46089DURTOUSR P/TOU	TOUZAC	225
46264SDEUZESRP/UZE	UZECH	105
46204MFAVAISR P/VAI	VAILLAC	61
46330VAYPONSR P/PON	VAYRAC	82
46102FIGVIASRP/VIA	VIAZAC	86
46301SAUTBXS RP/TBX	VILLESÈQUE	67

ANNEXE 2 : CARTES DES ZONES D'AMENAGEMENT FTTH ET FTTN (PRM)

RIP très haut débit du département du Lot

Zones d'aménagement FTTH et FTTN



Légende

- Sites prioritaires
- Zone AMII
- Montée en débit
- Zone FTTH
- Fibre jusqu'au NRA

Eligibilité ADSL

- de 0 à 1 Mb/s
- de 1 à 4 Mb/s
- Supérieur à 4 Mb/s

Limites administratives

- Commune
- EPCI



Département du Lot
Avenue de l'Europe – Regourd
BP 291 – 46005 Cahors cedex 9
Tél. : 05 65 53 40 00
Fax : 05 65 53 41 09
Courriel : departement@lot.fr
www.lot.fr